



DÉCISION

Décision n° SR/AF/2024/ 253

Réalisation de travaux d'adduction d'eau potable et de réhabilitation d'un réseau d'eaux usées rue Notre-Dame de Bonsecours et carrefour de l'Obélisque

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal, en date du 5 juillet 2020, affichée le 6 juillet 2020 et reçue par la Sous-Préfecture de l'Arrondissement de SENLIS le 6 juillet 2020, portant délégations au Maire de Senlis en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal, en date du 30 mai 2024, portant attribution de l'accord-cadre n°24/20 multi-attributaires d'entretien courant des voiries et des réseaux communaux aux sociétés OISE TP, DECHAUCHY, COLAS FRANCE,

VU le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles R. 2162-7 à R. 2162-12,

Considérant que les trois (3) opérateurs économiques ont été mis en concurrence pour la réalisation de travaux d'adduction d'eau potable et de réhabilitation d'un réseau d'eaux usées rue Notre-Dame de Bonsecours et carrefour de l'Obélisque,

CONSIDERANT qu'il ressort de l'analyse que l'offre de la société COLAS est économiquement la plus avantageuse,

DÉCIDONS

Article 1 – La conclusion du marché subséquent relatif à la réalisation de travaux d'adduction d'eau potable et de réhabilitation d'un réseau d'eaux usées rue Notre-Dame de Bonsecours et carrefour de l'Obélisque avec COLAS, établissement de Senlis, 13 rue Gaston de Parseval – 60300 SENLIS.

Article 2 – Le marché entre en vigueur à compter de la notification de l'ordre de service et prend fin à l'achèvement des prestations.

Article 3 – Les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget eau potable et au budget assainissement.

Article 4 – Le montant du marché est de 744 625,54 € H.T., soit 893 550,65 € T.T.C. décomposé et réparti sur les différents budgets comme suit :

- Renouvellement de la canalisation d'alimentation en eau potable rue Notre-Dame de Bonsecours : 590 159,60 € H.T., soit 708 191,52 € T.T.C. sur le budget eau potable,
- Maillage de l'alimentation en eau potable carrefour de l'Obélisque : 82 546,10 € H.T., soit 99 055,32 € T.T.C. sur le budget eau potable,
- Réhabilitation sans tranchée du réseau d'eaux usées rue Notre-Dame de Bonsecours : 71 919,84 € H.T., soit 86 303,81 € T.T.C. sur le budget assainissement.

Article 5 – Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire, pour saisir le Tribunal Administratif, 14 rue Lemerchier - 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Article 6 – L'ampliation de la présente décision sera adressée à :

- La Sous-préfecture de Senlis,
- Le Receveur de Senlis,
- L'intéressé.



Fait à Senlis, le 19 JUL. 2024

Pour le Maire empêché,
La Première Adjointe,

Marie-Christine ROBERT

Cette décision a été,

Reçue par la Sous-Préfecture le : 19 JUL. 2024

Notifiée à l'intéressé le : 19 JUL. 2024

Publiée sur le site internet de la Ville : 19 JUL. 2024